
SECRETIARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° D/2010/049/PRG/SGG
PORTANT NOMINATION AU GRADE
D'OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE A TITRE POSTHUME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM,

Vu Le Communiqué N° 001/CNND/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement
Suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement ;

Vu La Loi N° L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994 modifiant et complétant l'Ordonnance N° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 portant création de l'Ordre National du Mérite ;

Vu L'Ordonnance N°006/PRG/CNDD du 29 Décembre 2008, portant création d'un poste de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Mr le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice Président du CNDD comme Président de la République Par Intérim, Président de la Transition ;

Vu Le Décret D/2010/001/PRG/CNDD/SGG du 19 Janvier 2010, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition ;

Vu Le Décret N° D/003 /PRG/SGG du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le Décret D/2010/005/PRG/CNDD/SGG du 15 Février 2010, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition, et sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

DECRETE

ARTICLE 1^{er}/ Sont nommés au Grade D'OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE A TITRE POSTHUME, les Cadres dont les noms suivent en reconnaissance des immenses efforts qu'ils ont déployés pour le progrès du syndicalisme et l'instauration d'un Etat démocratique en Guinée :

.../...

2.

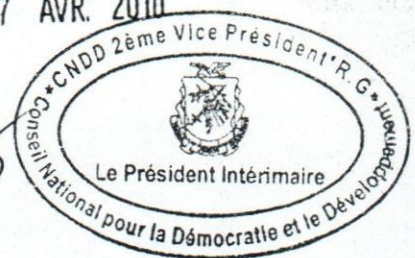
1.- **DR IBRAHIMA FOFANA**, Secrétaire Général de l'Union Syndicale des Travailleurs de Guinée (USTG), Secrétaire Général de la Fédération Syndicale Autonome des Banques et Assurances de Guinée (ABAG), 2^{ème} Vice-Président du Conseil Economique et Social (CES)

2.- **Mme KEÏTA HADJA MAGBE BANGOURA**, Secrétaire Générale de la Confédération Guinéenne du Syndicat Libre (CGSL), Membre du Bureau Exécutif du Conseil National de Transition (CNT).

ARTICLE 2 / Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

Conakry, le

27 AVR. 2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la République par Intérim

Président de la Transition

Ministre de la Défense Nationale